

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 mars 2016

Le mercredi 30 mars 2016 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : ZAMORA P à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Attribution terrains à bâtir chemin d'Errebi
- 5 - Fixation indemnité maire et adjoints suite modification de la loi
- 6 - Approbation financement du raccordement d'un mât d'éclairage public au cimetière
- 7 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif
- 8 - Renouvellement d'un contrat CAE
- 9 - Fonds de concours de la communauté de communes Errobi
- 10 - Approbation rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Errobi
- 11 - Approbation du projet d'arrêté du périmètre du futur EPCI
- 12 - Poste d'Atsem
- 13 - Révision de la carte communale

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Sandrine ETCHEVERRY et Sébastien FOURNIER ont quitté l'appartement au dessus de la mairie (Appt 4 2° étage gauche). C'est Mr et Mme ETCHEVERRY Robert qui prendront ce même appartement en ce début de mois d'avril au prix de 381.83 euros.

4 - Attribution terrains à bâtir chemin d'Errebi

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, il a été décidé de mettre trois lots en vente avec parution sur le bulletin municipal. Deux demandes ont été faites :

- Mme COSNEAU LOT 2
- Mme VALIOT LOT 3

Pour un montant de 80 euro le m2

GENIN Patrick et ARANA Michel indiquent que, pour eux, il est dommage de vendre ces terrains qui pourraient être utiles à l'extension de la maison de retraite.

JM LARRE explique que ce sont des terrains à fort dénivelé et donc non adaptés pour la maison de retraite.

Thierry Sansberro rappelle que nous avons déjà abordé ce sujet et que c'est suite au résultat de l'étude faite que la décision de la mise en vente a été prise.

Vote : pour 12 Abstentions : 3 (ARANA Michel - GENIN Patrick- ZUDAIRE Serge)

En ce qui concerne le lot 6 (parcelle ZH 327), Mr le maire précise qu'il n'y a aucune demande actuellement et que les candidats se sont désistés par le passé en raison des contraintes (forte pente, servitudes de passage de canalisations sur lesquelles il n'est pas possible de créer un enrochement). Il propose donc à chacun d'y réfléchir et de réétudier le devenir de ce terrain par la suite.

5 - Fixation indemnité maire et adjoints suite modification de la loi

Mr le Maire demande le maintien de l'indemnité mensuelle actuelle, soit 1018 €. A défaut de délibération, la loi prévoit une revalorisation automatique au plafond soit 1459 € mensuels pour toute les communes de plus de 1000 habitants à compter du 01 janvier.

Vote : à l'unanimité

ZUDAIRE Serge souligne que les élus disposent d'un droit individuel à la formation dont le coût est à charge des communes et à une aide à la personne (exemple : garde d'enfant pour permettre d'assister aux réunions) et qu'il serait bon de le prévoir lors du budget.

6 - Approbation financement du raccordement d'un mât d'éclairage public au cimetière

Il y a un problème de raccordement et le SDEPA nous demande une délibération pour effectuer les travaux d'un montant de 1827.46 € avec une participation de la commune de 878. 33 €.

Vote : à l'unanimité

7 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif

Mr le Maire demande l'autorisation de régler les factures avant l'adoption du prochain budget. (à hauteur de 25 pour cent des crédits inscrits au budget de l'année précédente) et notamment
- 2313 Op 13 Cimetière travaux au cimetière (réfection portail),

Voté : à l'unanimité

8 - Renouvellement d'un contrat CAE

Demande de prolongation d'un contrat CAE de 4 mois pour finir l'année scolaire (du 16 mars au 15 juillet 2016)

Voté : à l'unanimité

9 - Fonds de concours de la communauté de communes Errobi

Mr le maire souhaiterait prendre une délibération afin de solliciter de la communauté des communes l'attribution d'un fonds de concours pour financer les projets école, cantine et abords. L'ensemble des communes de la communauté des communes peut obtenir une subvention sur projet.

En ce qui nous concerne, on peut prétendre à obtenir 422 669 €.

Vote : à l'unanimité

Marie-Thérèse ZAMORA arrive à 20 h 37.

10 - Approbation rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Errobi

Depuis l'adoption de la fiscalité propre unique en 2011 par la CC Errobi et suite à la réforme de la taxe professionnelle, la commune perçoit une attribution de compensation en lieu et place de la taxe professionnelle perçue jusque là.

Cette attribution est ajustée annuellement suivant l'évaluation des charges transférées.

Le rapport de la CLECT proposé à l'approbation du conseil municipal prévoit une augmentation de l'attribution de près de 40% pour passer de 136 890 € en 2015 à 196 657 € en 2026. Il faudra toutefois retirer à cela le coût de la compétence petite enfance transférée au 01 janvier 2016 à la CC Errobi et qui n'est pas prise en compte dans ce chiffre.

Vote : à l'unanimité

11 - Approbation du projet d'arrêté du périmètre du futur EPCI

Les choses se sont précisées, les chiffres sont arrivés.

Une des principales préoccupations était de connaître les répercussions sur la fiscalité des ménages et des entreprises.

Il y aura une neutralisation des taxes sur les ménages et par conséquent pas d'augmentation. Les ménages paient le même montant, avant et après la fusion

Pour les entreprises, ce sera plus compliqué car il y aura une période de lissage et d'ajustement sur 12 ans et donc une augmentation.

Il sera également instauré à moyen terme une nouvelle taxe sur les transports.

Mr le Maire précise que la CC Errobi n'existera plus quelque soit le résultat du vote.

Si c'est non de toute manière, on sera rattaché à un autre EPCI et plutôt vers la côte.

Conseil communautaire de 232 délégués (Quatre réunions dans l'année, avec vote du budget) Chaque commune aura une voix (et une voix supplémentaire pour environ 4000 habitants environ).

Commission permanente de 69 membres

Un comité exécutif de 20 membres chargés du fonctionnement courant.

Les compétences non prises par cet EPCI reviendront aux communes qui auront toute liberté pour créer des structures intercommunales.

Les syndicats actuels vont tous disparaître mais une vingtaine 20 syndicats devraient, selon la préfecture, prendre forme.

Serge ZUDAIRE indique que le plan B du préfet consiste en la création de 3 EPCI et qu'il ne sera pas soumis au vote. Nous nous retrouverions avec la côte, ce qui n'est pas avantageux pour nous.

Vote : OUI 14 NON 1

12 - Poste d'Atsem

On est dans l'obligation de créer un poste d'atsem pour l'école publique (temps de travail annualisé de 32 h 30) critère : langue basque appréciée. On aimerait passer par le centre de gestion pour la gestion de l'offre et ensuite organiser les entretiens avec le centre de gestion et la directrice de l'école.

Travail auprès des enfants de la maternelle, une heure de temps périscolaire pour les maternelles et du ménage.

La déclaration d'emploi sera faite sur cette base.

Vote : à l'unanimité

13 - Révision de la carte communale

Mr le maire demande l'autorisation de lancer la révision de la carte communale (normes environnementales) et de faire appel à des bureaux d'études et de choisir.

Cela fait 11 ans que la carte a été révisée.

Genin Patrick : pourquoi carte communale et non pas un PLU ?

Mr le Maire indique qu'à la base c'était le PLU que nous envisagions mais qu'on nous a fortement conseillé (DDTM) de rester en carte communale au vu des contraintes des nouvelles lois : loi ALUR, règles environnementales qui sont contraignantes et compliquées.

Vote : à l'unanimité

Questions diverses :

Mr le maire dit que ce poste est de 12 h hebdomadaires et qu'il n'est pas facile de trouver une personne.

Pour le moment Maritxu l'occupe on verra par la suite si le bureau reste à sa place ou sera mis à la mairie (mutualisation).

Marie-Michèle Garat précise qu'on lui a augmenté les heures complémentaires.

Patrick Genin demande ce qu'il en est du projet de boulangerie qui serait créée au village et qu'il a appris par une autre personne. Il indique qu'il aurait préféré en être informé avant.

Mr le maire et JM LARRE : « ce n'est qu'une idée que l'on envisage et surtout si il y a la faisabilité de ce projet. Cela date de moins de quinze jours et il n'y a pas eu de conseil depuis. On préfère attendre que ce projet devienne plus cohérent avant d'en parler.

Prochain conseil pour le budget : LUNDI 11 AVRIL 2016 à 20h

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -	ECHEVERRIA D -	ELICEIRY S -	GARAT MM -	GENIN P -
JORAJURIA M -	LARRE JM -	LARRECHEA O -	MASSONDE M -	OTONDO P -
UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -		ZUDAIRE S -	